

demande depuis trois millions et demi jusqu'à quatre et cinq millions, et peut en produire six et huit en Europe.

« Une grande partie de l'envoi consiste en argent ; le reste est composé de draps, glaces, azur, fils d'or et ébène : les retours sont en thé, soie écrue, soieries, nankins, rhubarbe, anis, esquine et porcelaine. Les thés composent le tiers ou la moitié du chargement ; mais la France n'en consommant qu'une partie (pour environ 300,000 liv.), le reste se vend chez l'étranger, et fait souvent rentrer plus d'argent qu'il n'en était sorti pour faire l'armement pour la Chine. »

Le Privilège exclusif de la Compagnie des Indes fondée en 1719 fut suspendu le 13 août 1769 ; la Compagnie fut dissoute le 6 avril 1770.

Voici quel était le produit net, escompte à 10 % déduit, des marchandises des Indes, de la Chine, et des îles de France et de Bourbon, provenant du commerce particulier, depuis la suspension du Privilège exclusif de la Compagnie des Indes de France, et dont la vente s'était faite publiquement au port de Lorient, dans les années 1771-1778 :

	liv.	sols	den.
Marchandises des Indes . . . . .	86,111,648	16	4
De la Chine . . . . .	56,098,963	15	4
Des îles de France et de Bourbon	7,061,975	11	8
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total. . . . .	149,272,588	3	4

En 1771, avec 5,173,712 liv. 13 s. 4 d., et en 1775 avec 10,912,539 liv. 12 s. le commerce de la Chine a dépassé celui des Indes, 3,256,620 liv. 2 s. 5 d. et 10,906,218 liv. 17 s. 1 d. ; en 1778, le commerce de Chine était tombé à 4,300,303 liv. 5 s. 6 d., contre 9,561,869 l. 19 s. du commerce des Indes<sup>1</sup>.

Après la dissolution de la Compagnie, il fallait néanmoins pourvoir aux besoins du commerce de France en Chine et maintenir au moins provisoirement le Conseil de Direction de Canton. Au Conseil de la Compagnie, le Ministre de la Marine, DE BOYNE, substitua un Conseil royal (1771), dont THIMOTÉE, deuxième subrécargue depuis

<sup>1</sup> Voir RAYNAL, I, p. 548.